

## ANNEE 2010

### BULLETIN MUNICIPAL N° 8

**Le Maire et le Conseil Municipal sont heureux de vous présenter ci après le huitième bulletin qui vous retrace la vie municipale de notre commune pour l'année 2010.**

#### Budget communal 2010 :

Pour cette année, le budget de notre commune s'élève à :

- |                               |              |
|-------------------------------|--------------|
| - Section de Fonctionnement : | 100 339 € 21 |
| - Section d'Investissement :  | 114 480 € 00 |

Les programmes d'investissements sont les suivants :

- Enfouissement des réseaux 2<sup>ème</sup> tranche
- Eclairage Public suite à l'enfouissement des réseaux
- Carte Communale

#### ETAT CIVIL 2010 :

Nous avons eu le plaisir d'unir dans notre commune Hélène Fanny DUMOUCHE et Romaric Francis Antoine FRITZ le 19 juin 2010.

#### SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le Conseil Municipal s'est réuni :

- Le 24 Février 2010 :
  - o Achat photocopieur
  - o Dénonciation convention avec la commune de Gramat pour la cantine scolaire
  - o Réforme des collectivités territoriales
  - o Présentation de la synthèse Natura 2000 par Monsieur CHARRIA (ADASEA)
  - o Questions diverses
- Le 30 mars 2010 :
  - o Convention ATESAT
  - o Vote du compte administratif 2009
  - o Affectation du compte de résultat du compte administratif 2009

- Vote du compte de gestion 2009
  - Vote des quatre taxes locales directes 2010
  - Vote du budget primitif 2010
  - Questions diverses
- **Le 09 juin 2010 :**
- Recensement de la population : nomination du coordonnateur communal
  - Dissimulation des réseaux électriques aériens dans le bourg (2<sup>ème</sup> tranche – complément lié au photovoltaïque)
  - Dissimulation des réseaux téléphoniques
  - Questions diverses
- **Le 29 septembre 2010 :**
- Carte communale : enquête publique
  - Recensement de la population : Nomination et rémunération de l'agent recenseur
  - Abattement général à la base de la taxe d'habitation
  - Questions diverses
- **Le 08 décembre 2010 :**
- Remboursement de la caution à Melle VAN DEN PLAS
  - Virement de crédits pour remboursement caution
  - Travaux logement communal
  - Choix du nouveau locataire
  - Assurance personnel communal
  - Tenue des registres communaux
  - Questions diverses

## **RECENSEMENT DE LA POPULATION :**

Toute la population vivant à COUZOU sera recensée à compter du **20 janvier 2011**.

Depuis janvier 2004, le comptage traditionnel organisé tous les huit ou neuf ans est remplacé par des enquêtes de recensement annuelles.

Ce nouveau recensement repose sur un partenariat plus étroit entre les communes et l'Insee. Ainsi, les informations produites seront plus fiables, plus récentes et permettront d'adapter les infrastructures et les équipements à vos besoins (nombres de crèches, d'hôpitaux, de logements, d'établissements scolaires, d'enseignants, etc...)

La nouvelle méthode de recensement distingue les communes en fonction d'un seuil de population fixé à 10 000 habitants.

**Les communes de moins de 10 000 habitants, comme COUZOU**, font l'objet d'une enquête de recensement exhaustive tous les cinq ans. Elles ont été réparties par décret en cinq groupes – un par année civile. Ces groupes ont été constitués sur des critères exclusivement statistiques.

Ainsi, chaque année, l'ensemble des communes de l'un de ces groupes procèdent au recensement de leur population. Au bout de cinq ans, toutes les communes de

moins de 10 000 habitants auront été recensées et 100 % de leur population aura été prise en compte.

**COUZOU fait partie du groupe de communes recensées en 2011.**

**A partir du 20 janvier 2011**, vous allez donc recevoir la visite de l'agent recenseur, en l'occurrence, Madame Catherine CLAVEL, domiciliée à « Poudurac » 46500 COUZOU.

Elle sera identifiable grâce à une carte officielle tricolore sur laquelle figurent sa photo et la signature du Maire.

L'agent recenseur viendra déposer à votre domicile les documents suivants : une feuille de logement, un bulletin individuel pour chaque personne vivant habituellement dans le logement recensé, ainsi qu'une notice d'information sur le recensement et sur les questions que vous pouvez vous poser.

L'agent recenseur peut vous aider à remplir les questionnaires. Il les récupèrera lorsque ceux-ci seront remplis.

**Si vous êtes souvent absent de votre domicile**, vous pouvez confier vos questionnaires remplis, sous enveloppe, à une personne de votre choix qui les remettra à l'agent recenseur. Vous pouvez également les retourner directement à la mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

**Votre réponse est importante.** Pour que les résultats du recensement soient de qualité, il est indispensable que chaque personne enquêtée remplisse les questionnaires qui lui sont fournis par l'agent recenseur. Participer au recensement est un acte civique. Aux termes de la loi du 7 juin 1951 modifiée, c'est également **une obligation.**

**Pour obtenir des renseignements complémentaires, contactez votre mairie.**

**ENFOUISSEMENT DES RESEAUX 2EME TRANCHE ET ECLAIRAGE PUBLIC:**

Les travaux d'enfouissement des réseaux 2<sup>ème</sup> tranche et éclairage public ont débuté en décembre 2010.

**TRAVAUX DIVERS ET BENEVOLAT :**

Nous tenons à remercier par ces quelques lignes, le travail effectué bénévolement par Monsieur Thierry LESSELIER et Jean-Claude DENIMAL-CLIN tout au long de l'année.

**NOUVEAUX HABITANTS :**

Nous sommes heureux d'accueillir de nouvelles familles s'installant dans notre commune, à savoir :

- Monsieur Maurice VASSELLE et Madame Yvette BART (Maison PELISSIER)

- Monsieur Maxence LEMENU et Melle Marine WATTIER (Maison MIAGKOFF)
- Monsieur et Madame DUCREST (Maison DEMARCIN)
- Monsieur WUILLET (Maison BOUZOU)

## **BIBLIOTHEQUE :**

Le Conseil Général met à notre disposition des livres (romans, romans policiers, documentaires, bandes dessinées, des livres pour enfants etc...).

Vous pouvez venir faire votre choix aux jours et heures d'ouverture de la Mairie.

C'est un service gratuit. Profitez-en.

Si vous avez des demandes particulières, vous pouvez vous adresser à la mairie qui transmettra au Conseil Général.

## **NOEL DES ENFANTS :**

Le Père Noël est passé dans notre commune le samedi 18 décembre 2010.

## **VILLAGE ETOILE :**

En 2009, par le Parc des Causses du Quercy, nous avons été encouragés à participer au concours national « villages étoilés » compte tenu des résultats sur la qualité d'éclairage relevé dans le Bourg. Les lampadaires et l'orientation des réflecteurs permettent de ne pas empêcher la vision nocturne du ciel.

Début 2010, nous obtenions 2 étoiles dans le classement (1/2 à 5 étoiles) Pour ce résultat, un diplôme nous a été remis en mairie par M Guy Thorat de l'ANPCEN (Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturne)

Des panneaux ont été réalisés et posés aux entrées du Bourg. Nous pouvons en tirer une certaine satisfaction car nous sommes la seule commune du Lot cette année à revendiquer le terme de « Village étoilé »

## **LE JOUR DE LA NUIT :**

Ce titre quel que peu contradictoire nomme une soirée qui se déroule dans un cadre national. Il a pour but de sensibiliser la population sur les diverses pollutions visuelles engendrées par des éclairages publics dirigeant leurs rais de lumière vers le ciel alors que le but principal serait de guider nos pieds...

Au-delà des habitants, les nuisances sont aussi ressenties par la faune et la flore, la nuit noire n'existant pratiquement plus. On ne le sait peut-être pas mais le Causse de Gramat et la Braunhie tracent un « triangle noir » la nuit, visible par satellite, ce qui en fait une zone d'observation privilégiée. Couzou en fait partie.

Pour cette raison, Agathe Kühnel, animatrice du Parc, nous a proposé de recevoir **le jour de la nuit**, dans le calendrier de leurs animations le 30 octobre.

La météo de ce soir là ne nous a malheureusement pas permis une observation directe. Malgré tout, la quarantaine de personnes présentes (dont 8 de Couzou) a profité des explications et diffusions d'images. Un casse croûte sorti du sac a permis d'échanger largement entre nous. La soirée s'est poursuivie par des jeux et une projection du ciel avec le logiciel **stellarium**. Il est disponible gratuitement sur internet et très ludique, ne pas hésiter.

A la fin de cette soirée, M Guy Thorat, animateur, a proposé à notre commune de signer la charte ANPCEN d'engagement à continuer d'œuvrer pour le maintien de la qualité d'éclairage. Cette signature doterait Couzou d'une 3<sup>ème</sup> étoile. Cette proposition a reçu un accueil favorable de M le Maire qui va proposer cette charte prochainement au Conseil Municipal.

### **LE COMITE DES FETES :**

Un petit clin d'œil au comité des fêtes de notre village. Le bureau se renouvelle et nous avons à présent de jeunes membres à qui nous souhaitons bonne chance. Le président, Thierry LESELLIER est à présent entouré de Floriane VIDAL, présidente adjointe, Pauline VIDAL, secrétaire, Kathleen MATHON, secrétaire adjointe, Sandrine RIVIERE, trésorière, Emilie MARTINHAC, 1<sup>ère</sup> trésorière adjoint, Mélina BASTIEN, 2<sup>ème</sup> trésorière adjointe. Un grand merci aux bénévoles fidèles au rendez-vous.

### **ORDURES MENAGERES :**

Le système de collecte des ordures ménagères est bien mis en place. Encore quelques problèmes pour cette collecte. Nous vous rappelons qu'il est nécessaire de plier les cartons avant de le mettre dans le container vert. Bien trier coûtera moins cher au contribuable. Nous vous rappelons également que la déchetterie de Gramat est ouverte :

- Lundi et Jeudi : de 14 h à 18 h
- Mardi, Mercredi et Vendredi : de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h
- Samedi : de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

Je vous rappelle également que le container vert installé au cimetière ne doit recevoir que les fleurs et les pots en plastiques.

## **ELECTIONS MUNICIPALES PARTIELLES :**

Monsieur Raymond DOUMER démissionnant de son mandat de Maire, Monsieur le Préfet l'a accepté à compter du 7 décembre 2010.

Afin d'élire le nouveau Maire, il est indispensable que le Conseil Municipal soit au complet.

Sachant qu' il nous manque un Conseiller Municipal, il y a lieu de retourner aux urnes afin de pouvoir le onzième élu.

Vous trouverez ci-après l'arrêté de Monsieur le Préfet déterminant les dates et les modalités de ces élections partielles.

Nous tenons à remercier Monsieur Raymond DOUMER pour son dévouement, son travail au service de la commune en tant que Conseiller Municipal et Maire depuis 1995.